



Accès universel à l'eau potable au Bénin



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

**RAPPORT SEMESTRIEL
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

Janvier - Juin 2023

SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

Janvier-Juin 2023

SOMMAIRE

SIGLES.....	6
RÉSUMÉ EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	9
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES À UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL.....	11
1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP... 11	
2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE..... 11	
3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF 12	
4. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural..... 12	
4.1. MISE EN AFFERMAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP EN MILIEU RURAL 12	
4.1.1. TRANSFERT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP AUX NOUVELLES SOCIÉTÉS FERMIÈRES 13	
4.1.1.1. Résumé de l'état des lieux des PEA transférés aux nouvelles sociétés fermières..... 13	
4.1.2. PRISE EN CHARGE DU SERVICE AFFERMÉ PAR LES NOUVELLES SOCIÉTÉS FERMIÈRES 13	
4.1.3. MISE EN EXPLOITATION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP TRANSFÉRÉS AUX SOCIÉTÉS FERMIÈRES 14	
4.2. TRAVAUX DE DIAGNOSTIC ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES AEV EXISTANTES EN PANNE 15	
4.3. DÉPLOIEMENT DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL 16	
AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	17
1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable 17	
2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable 18	
ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RÉCEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL	19
1. Nouveaux ouvrages d'AEP achevés au cours du premier semestre de l'année 2023 sur le portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEPMR 19	
2. Nouveaux ouvrages d'AEP réceptionnés au cours du premier semestre 2023 par l'ANAEPMR..... 19	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR	21
1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural 21	
1.1. SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EXISTANTS 21	
1.2. CAPACITÉS DE STOCKAGE RÉSERVOIRS DES AEV ET DES SAPEMV EXISTANTES 22	
1.3. SOURCES D'ÉNERGIE DES AEV ET DES SAPEMV 23	
1.4. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 23	
1.5. POINTS D'ACCÈS AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE 24	
1.5.1. BRANCHEMENTS PARTICULIERS ET COMMUNAUTAIRES 24	
1.5.2. BORNES FONTAINES 25	
1.5.3. FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE 25	
2. Taux de desserte 26	
CONCLUSION	27
ANNEXES	28



SIGLES

AEV	Adduction d'eau Villageoise
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AUE	Associations des Usagers d'Eau
ACEP	Association de Consommateurs d'Eau Potable
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANAEMR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
BF	Borne Fontaine
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BP	Branchement Particulier
CAPPP	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
CFME	Centre de Formation aux Métiers de l'Eau
CCE	Certificats de Conformité Environnemental
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DPF	Développement des programmes de formation
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GRGES	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
LNCQES	Laboratoire National de référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau et des produits de santé
MCVTDD	Ministère de Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

MEEM	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PeHD	Polyéthylène Haute Densité
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNE-BENIN	Partenariat National de l'Eau Bénin
INStad	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JMP	Joint Monitoring Programme
PAD	Project Appraisal document
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PDAEPMR	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
PEA	Poste d'Eau Autonome
PASAEP 24	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
PEPEC	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
PEPRAU	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
ProSEHA	Programme d'appui au Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SES	Sauvegarde Environnementale et Sociale
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WHO	World Health Organisation

RÉSUMÉ EXECUTIF

Le Gouvernement de la République du Bénin continue la mise en œuvre progressive de l'accès universel à l'eau potable à travers une approche holistique mobilisant tous les acteurs clés, et tenant compte des plus pauvres et des intérêts des consommateurs d'eau potable. Le programme d'investissements massifs pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates de l'eau potable, et les réformes courageuses se poursuivent pour promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

Les grandes avancées spécifiques de la période allant de janvier à juin 2023 sont mises en lumière à travers cette dixième édition du rapport semestriel de suivi du patrimoine et de performance du service public de l'eau potable en milieu rural. On peut noter :

Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :

- l'appui de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) a permis la délivrance de vingt-neuf (29) Certificats de Conformité Environnementale, pour la réalisation des travaux des Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages ;
- la Prise en Charge du Service Affermé par les sociétés fermières marque le démarrage officiel de leurs prestations sur l'ensemble des Communes constitutives des trois périmètres de l'affermage pour une durée de dix (10) ans ;
- le transfert Commune par Commune de deux cent dix-huit ouvrages (218) d'AEP fonctionnels et une (01) extension de SAEPmV aux deux (02) nouvelles sociétés fermières ;
- la mise en exploitation de vingt-sept (27) SAEPmV/AEV au cours du premier semestre de 2023 ;
- la réalisation du diagnostic et des travaux d'urgence de cinquante-six (56) AEV pour le renouvellement des groupes électrogènes, pompes immergées ;
- le démarrage, de l'inventaire et du diagnostic des ouvrages existants du parc hydraulique en vue de la réalisation des travaux de mise en conformité de ceux-ci.

Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :

- Le démarrage de «l'Appui technique de la firme WATURA au Développement de Formations Professionnelles pour l'alimentation en eau potable au Bénin ».

Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP en milieu rural :

- l'achèvement de deux (02) nouveaux SAEPmV ;
- la réception provisoire de quarante-neuf (49) nouveaux ouvrages d'AEP.

Au titre les indicateurs de performance du sous-secteur :

- l'actualisation des indicateurs sur le point des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural qui tient compte de tous les ouvrages réceptionnés (provisoirement) par l'ANAEPMR.



INTRODUCTION

La Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York du 22 au 24 mars 2023, s'est inscrite dans la dynamique d'accélération des initiatives vers l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2030. Lors de la clôture de cette conférence, le Secrétaire Général Mr. António Guterres a fait remarquer : « Qui dit eau dit santé, assainissement, hygiène et prévention des maladies ; dit paix, dit développement durable, lutte contre la pauvreté, soutien aux systèmes alimentaires et création d'emplois et prospérité. »

Le Gouvernement du Bénin qui a activement participé à cette conférence, a bien compris cette remarque du Secrétaire Général de l'ONU, et très tôt a adopté une approche holistique mobilisant tous les acteurs clés en vue d'améliorer l'accès et le service public d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural de manière durable et équitable. C'est dans cette approche que le Gouvernement poursuit son programme d'actions notamment à travers :

- la mise en œuvre progressive du programme d'investissements massifs massif pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates d'AEP en milieu rural ;
- les réformes courageuses pour promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural tenant compte des plus pauvres ;
- la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP ;
- la promotion et l'accompagnement des mécanismes et des structures de veille citoyenne et de défense des intérêts des consommateurs d'eau potable.

Le suivi du patrimoine et des performances du service public d'AEP en milieu rural est essentiel pour améliorer l'efficacité et la durabilité de leur gestion. Ce suivi s'étend aussi bien sur les aspects techniques, que financiers, environnementaux et sociaux. Le présent rapport est un outil de reddition de comptes qui vise à mettre l'information à la disposition de tous les intervenants et à accroître la transparence, et la sensibilisation de tous.

Cette dixième édition du rapport fait le point sur les grands progrès réalisés durant ce semestre (janvier-juin 2023). Il s'articule principalement autour de : (i) les mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable (ii) l'amélioration des compétences pratiques et suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable (iii) l'achèvement des travaux et réception des nouveaux ouvrages d'AEP ; et (iv) les indicateurs de performance du sous-secteur.



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES À UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Pour assurer une fourniture durable du service public de l'eau potable, plusieurs mesures et accompagnements sont nécessaires.

1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP

La dynamique de synergie d'actions se poursuit dans une vision stratégique de la sécurisation hydrique, entre la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la Direction Générale de l'Eau (DG Eau), l'Institut National de l'Eau (INE), l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), et tous les autres acteurs importants. Cette dynamique tient désormais compte de l'ensemble des usages de l'eau dans un contexte de changement climatique, en vue de sécuriser les investissements en AEP à travers une exploitation responsable des ressources en eau.

L'ANAEPMR s'est engagée à inscrire ses interventions dans la politique de la gestion intégrée des ressources en eau, à travers l'appui à :

- la sécurisation (déclaration d'utilité publique) des champs de captage pour les Système d'Approvisionnement d'Eau Potable (SAEP) existants ;
- l'identification, la connaissance, et la cartographie des zones de recharge en lien avec les champs de captage pour l'AEP ;
- l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de recharge respectifs des zones de recharge identifiées ;

2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

La prise en compte des aspects de Sauvegarde Environnementale et Sociale (SES) des projets d'eau potable vise à améliorer la qualité des infrastructures d'AEP et donc du service de la fourniture d'eau potable tout en préservant l'environnement et en renforçant les communautés locales. Pour une durabilité environnementale et sociale du service public de l'eau potable, l'ANAEPMR accorde une place importante aux aspects de SES à travers l'élaboration des rapports d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour tous les SAEPmV de son programme d'investissements avant le démarrage des travaux de construction.

L'ANAEPMR a signé depuis 2019, une convention avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) dont les principaux objectifs sont :

- organiser l'atelier de validation des rapports d'EIES des (SAEPmV) des différents projets et programmes de l'ANAEPMR ;
- assurer la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale (CCE) ;
- organiser des missions de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assortis des rapports d'EIES sur les chantiers en cours de construction et à la phase d'exploitation.

Au cours de ce premier semestre de l'année 2023, les résultats des travaux issus de la collaboration entre l'ABE et l'ANAEPMR ont permis d'obtenir les résultats suivants pour le compte du programme de réalisation de 95 SAEPmV cofinancés par la Banque mondiale (AQUAVIE) et le budget national de l'Etat (PASAEP 95). Il s'agit de :

- la réalisation par l'ABE d'une mission de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) sur les chantiers de travaux en cours de construction de six (06) Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable en multi Villages (SAEPmV) (Annexe 1) ;

- **la délivrance par l'ABE des Certificats de Conformité Environnementale (CCE) pour la réalisation de vingt-neuf (29) SAEPmV (Annexe 2).**

La sauvegarde environnementale et sociale est suivie sur tous les chantiers des SAEP en cours de construction à travers la mise en œuvre des actions contenues dans (i) les Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES), (ii) les Plans Particuliers de Gestion et d'Élimination des Déchets, et (iii) les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé, des entreprises en charge des travaux de construction.

3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF

La sécurisation foncière est un processus visant à garantir les droits de propriété et d'accès à la terre de manière légale et équitable. La sécurisation foncière des installations d'ouvrages d'AEP contribue à la stabilité sociale, à la réduction des conflits et à la promotion d'un développement équitable et durable du service public d'AEP.

Le processus de sécurisation des sites devant abriter les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) des SAEP du programme d'investissements de l'ANAEPMR se poursuit depuis 2020 par l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), conformément aux dispositions du Code foncier¹. Cet accompagnement a déjà permis d'évoluer sur la sécurisation foncière de trois (03) cohortes avec un total de quatre-vingt-trois (83) sites (Châteaux d'eau, Stations de pompage) et quarante un (41) SAEP.

Le premier semestre de l'année 2023 a été consacré aux activités suivantes sur les sites des SAEPmV dont les procédures de sécurisation sont actuellement en cours :

- élaboration des arrêtés de déclaration d'utilité publique des sites ;
- transmission des arrêtés de déclaration d'utilité publique aux mairies concernées et leurs signatures,
- organisation de mission pour le paiement des personnes affectées par le projet.

4. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural

La gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural est organisée à travers :

- la mise en place de :
 - contributions du budget national et de mécanismes de financement innovants ;
 - systèmes de tarification équitables et durables pour financer la gestion, la maintenance et les renouvellements ;
 - systèmes efficaces et durables de maintenance, de renouvellement, et de mise en conformité des ouvrages et équipements hydrauliques d'AEP ;
 - systèmes de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau pour garantir la sécurité sanitaire.
- la participation active et la collaboration avec les communautés rurales dans la planification et la gestion du service.
- la formation et l'éducation des communautés rurales sur l'importance de la gestion durable de l'eau potable.
- la promotion de la gestion durable des ressources en eau pour minimiser l'impact sur l'environnement.

4.1. MISE EN AFFERMAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP EN MILIEU RURAL

Les réformes courageuses entreprises par le Gouvernement de la République du Bénin pour promouvoir un modèle innovant de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural, se sont poursuivies au cours du premier semestre de l'année 2023. Ces réformes visent à améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité de la fourniture du service public d'eau potable en milieu rural.

¹ articles 420 et 422 de la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi 2017-15 du 10 août 2017.

4.1.1. TRANSFERT DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'AEP AUX NOUVELLES SOCIÉTÉS FERMIFIÈRES

L'ANAEMR poursuit progressivement Commune par Commune, la remise des ouvrages d'AEP aux nouvelles sociétés fermifières. **Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023, deux cent dix-huit ouvrages (218) d'AEP fonctionnels et une (01) extension de SAEPmV ont été transférés aux deux (02) nouvelles sociétés fermifières** en deux phases :

- du 10 au 14 avril 2023, transfert de trois (03) nouveaux SAEPmV dans les Communes de N'DALI et de TCHAOUROU dans le Département du BORGOU et une (01) extension de SAEPmV dans la Commune de TOUCOUNTOUNA dans le Département de l'ATACORA
- du 15 mai au 06 juin 2023, transfert de deux cent quinze (215) Poste d'Eau Autonome (PEA) existants fonctionnels des trois (03) périmètres régionaux d'affermage aux deux (02) sociétés fermifières (opérateurs régionaux).

Le transfert de ces ouvrages a impliqué des représentants de l'ANAEMR, des Communes concernées, des Directions départementales en charge de l'Eau concernées, et les sociétés fermifières. Il a consisté à dresser un état des lieux contradictoire de chaque ouvrage en vue d'une prise en charge du service affermé par les sociétés fermifières.

4.1.1.1. Résumé de l'état des lieux des PEA transférés aux nouvelles sociétés fermifières

Au cours de ce semestre, les PEA transférés sont généralement vétustes ou très mal entretenus, présentant à quelques exceptions près, une image d'abandon. En général le mécanisme de gestion et d'entretien des différents équipements (électriques ; électromécaniques, groupes électrogènes etc...) fait défaut. C'est pourquoi, le Gouvernement dans sa politique d'accès universel à l'eau potable en milieu rural met en œuvre une politique de réhabilitation et de mise en conformité de ces ouvrages d'eau potable pour leur remise en état de fonctionnement. Cette politique est essentielle pour assurer un approvisionnement en eau sécurisé, fiable, et de qualité, tout en contribuant à la santé publique. Ces travaux de réhabilitation visent à maintenir la fiabilité et à assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable. Cela est essentiel pour les besoins quotidiens des ménages.

4.1.2. PRISE EN CHARGE DU SERVICE AFFERMÉ PAR LES NOUVELLES SOCIÉTÉS FERMIFIÈRES

Le premier semestre de l'année 2023 a été essentiellement marqué par la signature des procès-verbaux de Prise en Charge du Service Affermé entre l'ANAEMR et les sociétés fermifières (La SBA des Eaux et Omilayé). Cette signature marque le démarrage (1^{er} mars 2023) officiel des prestations des sociétés fermifières (opérateurs régionaux) sur l'ensemble des Communes constitutives des trois périmètres de l'affermage. Elle fait suite :

- à la signature (avril 2022) des contrats d'affermage par toutes les parties et leur approbation (juin 2022) par le Gouvernement.
- à l'émission ² (24 novembre 2022) des ordres de service des contrats d'affermage.
- aux premiers transferts (septembre à décembre 2022) Commune par Commune de trois cent quarante-sept (347) SAEP fonctionnels des trois (03) périmètres régionaux d'affermage.

Les nouvelles sociétés fermifières ont ainsi à charge à titre exclusif pour une durée dix (10) ans :

- l'exploitation des moyens de production, de transport et de distribution d'eau potable qui font partie du patrimoine de l'Etat et de l'Autorité affermante.
- la gestion du service public de l'eau potable sur leurs périmètres respectifs.
- la réalisation des travaux d'entretien et de réparations de toute nature et de tous les biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable dans le périmètre concerné.
- la réalisation des travaux de renouvellement des biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau mis à leur disposition ainsi que des travaux connexes de densification des réseaux de distribution d'eau potable et des travaux de mise en conformité des ouvrages et équipements qui leur seront confiés par l'Autorité Contractante. Ces travaux

² L'émission des ordres de service fait suite à (i) l'acceptation par l'Autorité Contractante des « Plans génériques de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), et Plans de Gestion Environnemental et Social pour l'AEP (PGES-AEP) respectifs des nouvelles sociétés fermifières » ; (ii) le respect par les nouvelles sociétés fermifières des obligations juridiques préalables.

visent entre autres, à porter le rendement technique du réseau de canalisations du parc d'Adduction d'Eau Villageoise (AEV) de chacun des trois (03) périmètres d'affermage à un taux minimum de 65% tout en donnant priorité aux AEP déclarées en panne par les Communes.

4.1.3. MISE EN EXPLOITATION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP TRANSFÉRÉS AUX SOCIÉTÉS FERMIÈRES

La mise en exploitation des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP se poursuit par les sociétés fermières qui ont pris la charge de leur gestion et de leur exploitation. Il s'agit d'un processus complexe qui nécessite une planification minutieuse, une coordination entre les parties prenantes et une attention particulière à la qualité et à la durabilité des installations. Pour ce faire, il est important de suivre les normes et les protocoles appropriés pour assurer un fonctionnement efficace et fiable des ouvrages transférés.

Avant la mise en exploitation, les opérateurs ont mené plusieurs activités notamment le nettoyage et la désinfection des réseaux, des châteaux d'eau, les tests de traitement de l'eau. Ils ont procédé aux recrutements et la formation du personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages. Le personnel a été formé sur les procédures opérationnelles, les bonnes pratiques de gestion, la maintenance préventive, la sécurité, la gestion des urgences et le recouvrement des coûts.

Au total, vingt-sept (27) SAEPmV/AEV ont été mis en exploitation durant le premier semestre de 2023.

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	SAEPMV/AEV TRANSFÉRÉS ET MISE EN EXPLOITATION
1	OUEME	AVRANKOU	SAEPmV DJOMON
2		ADJOHOUN	SAEPmV GOGBO (GANGBAN)
3		DANGBO	SAEPmV GBEKO
4			SAEPmV KESSOUNOU
5		AKPRO MISSERETE	SAEPmV AKPAKANME (AKPRO MISSERETE)
6			SAEPmV KATAGON
7	PLATEAU	IFANGNI	SAEPmV DAAGBE
8		ADJA OUERE	SAEPmV HOUELYGABA
9	BORGOU	TCHAOUROU	SAEPmV TCHATCHOU2 (KINNOUKPANOU)
10			AEV ANGARADEBOU-KAKIKOKA
11			AEV GBEGOUROU-DARNON
12		BEMBEREKE	SAEPmV GAMIA 3 (GANRO, BOURI)
13		NIKKI	GANCHON DAROUKPARA

Tableau 1 | PERIMETRE 1 Omilayé : (BORGOU-ALIBORI-OUEME-PLATEAU)

La situation des ouvrages mise en exploitation par périmètre et par opérateur est la suivante :

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	SAEPMV/AEV TRANSFÉRÉS ET MISE EN EXPLOITATION
1	ATLANTIQUE	TORI BOSSITO	SAEPmV AVAME
2		ALLADA	SAEPmV LISSEGAZOUN
3		OUIDAH	EXTENSION AVLEKETE
4	DONGA	BASSILA	SAEPmV ALEDJO1
5			SAEPmV MANIGRI2 (WANOU IGBERE)
6	ATACORA	TOUCOUNTOUNA	EXTENSION SAEPMV KOUARFA 2
7			KOUBA
8			TAKISSARI

Tableau 2 | PERIMETRE 2 SBA DES EAUX : (ATLANTIQUE-ATACORA-DONGA)

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	SAEPMV/AEV TRANSFÉRÉS ET MISE EN EXPLOITATION
1	MONO	BOPA	SAEPmV AGBODJI
2			SAEPmV BADAZOUIN
3	COUFFO	LALO	SAEPmV LOKOGBA
4			SAEPmV AHODJINAKO
5		APLAHOUE	KISSAMEY
6	ZOU	DJIDJA	AGBOHOUNTOGON

Tableau 3 | PERIMETRE 3 Omilayé : (ZOU-COLLINES-MONO-COUFFO)

4.2. TRAVAUX DE DIAGNOSTIC ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES AEV EXISTANTES EN PANNE

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023, l'ANAEMR a émis des ordres de service aux trois maîtres d'œuvre recrutés pour la surveillance et le contrôle des travaux de mise en conformité des AEV existantes.

Les travaux de diagnostic et de mise en conformité des ouvrages hydrauliques sont essentiels pour (i) évaluer l'état actuel des infrastructures hydrauliques, (ii) identifier les éventuels problèmes ou non-conformités, et (iii) prendre les mesures nécessaires pour les corriger.

En effet, dans le cadre de l'affermage du service public d'AEP, il est prévu des travaux de remise en état de fonctionnement et de mise en conformité du parc des AEV existantes du Bénin. Ces travaux sont exécutés par les fermiers régionaux sur la surveillance et le contrôle des maîtres d'œuvre. Ces travaux concernent aussi bien les AEV existantes déclarées « en pannes » pour cause de dysfonctionnement de groupe électrogène ou pompes immergées par les Mairies, que les AEV existantes fonctionnelles et non fonctionnelles. Les travaux d'urgence incluent entre autres : (i) le renouvellement des groupes électrogènes, pompes immergées et (ii) les travaux de génie-civil et de plomberie sur des Bornes Fontaines (BF) et des Châteaux d'Eau.

Au 30 juin 2023, on note :

- **l'achèvement du diagnostic des AEV du programme d'urgence comprenant cinquante-six (56) AEV existantes** réparties par périmètre comme suit :

- périmètre 1 : trente-quatre (34) AEV des Départements de l'ALIBORI, du BORGOU, du PLATEAU et de l'OUEME ;
- périmètre 2 : trois (03) AEV du Département de l'ATLANTIQUE ;
- périmètre 3 : dix-neuf (19) AEV des Départements des COLLINES, du ZOU, du COUFFO et du MONO.
- **le démarrage, de l'inventaire et du diagnostic des pannes sur les cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité.**

4.3. DÉPLOIEMENT DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

L'ANAEPMR dispose dans son système d'information, d'un outil technologique pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ce système permet d'améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité des services fournis. Il contribue également à améliorer la satisfaction des usagers et à préserver durablement une meilleure qualité du service public d'AEP en milieu rural.

Au cours du premier semestre de l'année 2023, l'ANAEPMR a poursuivi la généralisation de l'opérationnalisation des services pour le suivi digitalisé de la gestion des SAEP en milieu rural, depuis la prise en charge du service affermé par les nouvelles sociétés fermières en milieu rural. Les activités exécutées au cours du semestre sont :

- **la mise en place d'un espace de travail des opérateurs** : cela implique la création d'un environnement de travail global pour chaque opérateur sur la plateforme UtilitY85, puis la création des accès de connexion individuel de chaque membre du personnel.
- **la configuration des AEV dans les périmètres en mode gestion avancée**
- **création de l'espace de chaque SAEPmV/AEV sur UtilitY85** : La première étape consiste à créer un espace spécifique pour chaque SAEPmV/AEV dans UtilitY85. Cela implique la configuration des paramètres de base, tels que l'identification du SAEPmV ou de l'AEV, les informations sur l'emplacement géographique, les caractéristiques du réseau, etc.
- **définition du périmètre d'affermage** : cela permet d'attribuer clairement les responsabilités et les limites géographiques de chaque système d'AEP.
- **tarification** : fixer le prix de vente du m³ en fonction du périmètre d'affermage de du SAEPmV ou de l'AEV.
- **l'installation des services sur les smartphones** : les applications (Inventaire & Exploitation) et les services nécessaires sont installés sur les smartphones utilisés sur le terrain. Cela facilite la collecte de données, la surveillance en temps réel et la gestion du système.



AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

L'amélioration des compétences pratiques et le suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable sont essentiels pour assurer une gestion efficace et durable de ce service

1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable

La mise en œuvre du « Développement des Programmes de Formation (DPF) » se poursuit stratégiquement autour de trois (03) axes conformément au plan d'affaire validé en 2021 par l'ANAEPMR et la SONEB :

- **axe stratégique 1 :** Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable, et la promotion de développement entrepreneurial du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB ;
- **axe stratégique 2 :** Développement d'ingénierie, déploiement et vente de formation : étude, conception ;
- **axe stratégique 3 :** Renforcement de l'efficacité du partenariat et valorisation des formés du CFME.

Dans le cadre de l'axe stratégique 2, au cours du premier semestre de l'année 2023 :

- **l'ANAEPMR et la SONEB reçoivent depuis janvier 2023 « l'Appui technique de la firme WATURA au Développement de Formations Professionnelles pour l'alimentation en eau potable au Bénin ».** Cet appui permettra la mise sur le marché courant 2024, de la première cohorte des professionnels aux métiers des deux nouveaux programmes de formations de prise de poste (Chefs de secteurs et des Electromécaniciens). Ces deux nouveaux programmes de formations initiales sont prévus pour compléter ceux existants (Hydromécanicien et Agent de Maîtrise Eau) au CFME. Ils permettront aux exploitants (fermier/opérateurs régionaux ; SONEB) et autres acteurs (privés et/ou de l'administration locale), de disposer localement des compétences relatives aux métiers d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements d'AEP.
- la procédure de « contractualisation d'une entreprise pour la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour ces deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME » a été lancée en juin 2023. Les travaux devront

démarrer en décembre 2023 pour un délai de réalisation de six (06) mois.

- le processus d'identification des dix (10) formateurs potentiels au profit des apprenants a démarré en mai 2023 et se poursuit. L'identification de ces formateurs permettra de démarrer :
 - leur renforcement de capacité (andragogie, technique) au Bénin.
 - la conception et le développement des contenus des manuels.

Ces différentes nouvelles activités d'appui au CFME complètent celles en cours depuis 2018, notamment :

- l'appui à la réalisation des études de faisabilité (2018-2019) du programme de renforcement des capacités au CFME ;
- l'appui depuis janvier 2021, d'une assistance technique mise à disposition par l'ANAEPMR au CFME. Les impacts positifs de cet appui sur la mise en œuvre des actions relatives aux axes stratégiques 1 et 3 sont déjà progressivement remarquables à travers l'opérationnalisation de la gestion entrepreneuriale du CFME, sa flexibilité, et sa réactivité.

Pour rappel, le Développement des Programmes de Formation (DPF) a été initié par l'ANAEPMR dans le cadre du programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUA-VIE). Une initiative visant à garantir un environnement favorable à la durabilité de l'exploitation et de la maintenance des équipements et de celle du service public d'AEP. Il renforcera les capacités des moyens pédagogiques et la gestion des performances durables du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB, pour sa contribution efficace à l'amélioration du service public d'AEP au Bénin.

2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable

Le cadre institutionnel et de gouvernance du sous-secteur de l'AEP en milieu rural a prévu les « Association de Consommateurs d'Eau Potable » (ACEP) pour assurer la veille citoyenne et la défense des intérêts des consommateurs. Elles devraient aussi en concertation avec les Mairies faciliter l'intermédiation sociale et sensibiliser les populations sur :

- l'utilisation rationnelle d'eau potable,
- l'importance de contribuer aux coûts du service public de l'eau potable ;
- l'hygiène autour du point d'eau et le paiement régulier du service de l'eau ;
- le respect des droits des usagers, notamment, les règlements de service (contractuel) des opérateurs privés.

L'ANAEPMR appuie depuis 2019 la mise en place et la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP). Sur la base des conclusions de la mission d'état des lieux des ACEP (2019) et en concertation avec le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales, l'ANAEPMR a fait élaborer et imprimer (décembre 2022) en deux cent (200) exemplaires une « Boîte A Outils ». Ces exemplaires seront mis à la disposition des Mairies en appui à l'intermédiation sociale, la sensibilisation des populations, et la veille citoyenne. La boîte a outils vise à faciliter (i) le mécanisme de remontée et de gestion des plaintes, (ii) le contrôle citoyen du service public de l'eau, (iii) le lobbying et la recherche de financement pour des activités des ACEP, et (iv) la reddition de comptes.

En prélude à la mise à disposition des boîtes à outils aux Mairies, les concertations se poursuivent entre l'ANAEPMR et le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) en vue de :

- organiser l'appropriation de la boîte a outils par les responsables des Mairies pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de mise en place et/ou de l'opérationnalisation des organes d'ACEP ; et
- d'ajouter « l'existence et le fonctionnement des ACEP » aux critères (Batterie d'Indicateurs) de performances des Mairies.



ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RÉCEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL

1. Nouveaux ouvrages d'AEP achevés au cours du premier semestre de l'année 2023 sur le portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMPR

L'achèvement et la réception des travaux d'AEP sont des étapes importantes dans la réalisation d'un projet de construction d'ouvrages hydrauliques liés à l'eau potable.

2. Nouveaux ouvrages d'AEP réceptionnés au cours du premier semestre 2023 par l'ANAEMPR

Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023 l'ANAEMPR a procédé à la réception provisoire d'un total de quarante-neuf (49) ouvrages d'AEP dont :

- deux (02) SAEPmV. La mise en service de ces ouvrages permettra de donner de l'eau potable à terme (horizon 2040), à environ cinquante-deux mille (52 000) personnes, à travers cinquante-neuf (59) nouveaux points d'eau potable répartis dans seize (16) Villages de deux (02) Arrondissements dans deux (02) Communes (DJAKOTOMEY et AGBANGNIZOUN) dans les Départements du COUFFO et du ZOU. Les fiches techniques de ces SAEPmV réceptionnés sont annexées. (Annexe 4) ;
- vingt-neuf (29) PEA solaires de type démontable ;
- dix-huit (18) extensions sur réseaux d'AEVs.

Conformément à sa mission d'accélération du développement des infrastructures d'AEP en milieu rural, l'ANAEMPR a constaté au cours du 1^{er} semestre 2023 l'achèvement de deux (02) nouveaux ouvrages d'AEP dans les départements du Couffo et du Zou. Il s'agit des SAEPmV de :

- l'Arrondissement de HOUEGAMEY dans la Commune de DJAKOTOMEY,
- l'Arrondissement de KPOTA dans la Commune de AGBANGNIZOUN.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre du Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24) financé par le Budget National.

Les PEA et les extensions sur réseaux d'AEVs existantes ont été réceptionnés dans les Départements des COLLINES, du COUFFO, du MONO, du PLATEAU et du ZOU, dans le cadre de la première phase du Projet Eau Potable pour Ecoles à Cantine (PEPEC). Le PEPEC est conçu pour desservir prioritairement les écoles à cantine.

La liste des PEA et des extensions sur réseaux d'AEVs existantes qui ont été réceptionnés est annexée (Annexe 5).

Désignation	Villages / Localités raccordés	Population desservie	Nouveaux forages raccordés	Total linéaire (ml)	Capacité réservoir (m3)	Nbre BF et Rampes
		2030				
SAEPmV KPOTA	HAGLADOU, AKODEBAKOU, KPOTA CENTRE, ZOUME, AHOUAKANME.	8 529	1	9 805	150	21
SAEPmV HOUEGAMEY	DANMAKANHOUE, DJONOUHOUE, EDJIHOUE, GAME FODE, GAME HOUEGBO, HOUEGAMEY, KANVIHOUE, WANOU, HOUNGBA, KPELADJAME, TEDEHOUE	27 934	1	36 649	300	38
TOTAL		36 463	2	46 454	450	59

Tableau 4 | Aperçu des caractéristiques des SAEPmV réceptionnés au cours du premier semestre de l'année 2023



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR

L'analyse semestrielle de l'évolution des indicateurs de performance permet à l'ANAEPMR d'apprécier non seulement les efforts entrepris mais aussi ceux à engager pour améliorer l'exploitation du service public d'AEP. L'ANAEPMR continue ainsi de suivre à travers des indicateurs prédéfinis, la dynamique temporelle (semestrielle, annuelle) des différentes composantes du service public d'AEP.

1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

Le suivi du patrimoine hydraulique rurale permet de garantir la continuité et la qualité du service public d'AEP, par la maintenance et la restauration des infrastructures existantes pour les générations futures. Ce suivi est essentiel pour assurer un fonctionnement efficace et durable des infrastructures hydrauliques dans les zones rurales.

Le point actualisé des ouvrages hydrauliques d'AEP (AEV, SAEPmV, PEA), présenté dans ce dixième rapport porte sur les nouveaux ouvrages (y compris les extensions sur réseaux d'AEVs existantes) en milieu rural qui ont fait objet de réception par l'ANAEPMR. Il prend aussi en compte les résultats de l'état des lieux contradictoire des PEA fonctionnels transférés aux nouvelles sociétés fermières (opérateurs régionaux) au cours du premier semestre de 2023.

1.1. SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EXISTANTS

En comptabilisant les quarante-neuf (49) nouveaux ouvrages réceptionnés, le patrimoine hydraulique rural d'AEP compte désormais neuf cent soixante-dix-neuf (979) systèmes d'AEP dont :

- six cent vingt-neuf (629) AEV et SAEPmV (y compris les extensions et les Cœurs de SAEPmV) ;
- trois cent-cinquante (350) PEA.

Les répartitions des nombres actualisés des systèmes d'AEP par type et par département se présentent dans les figures suivantes :



de l'Eau Potable
en Milieu Rural

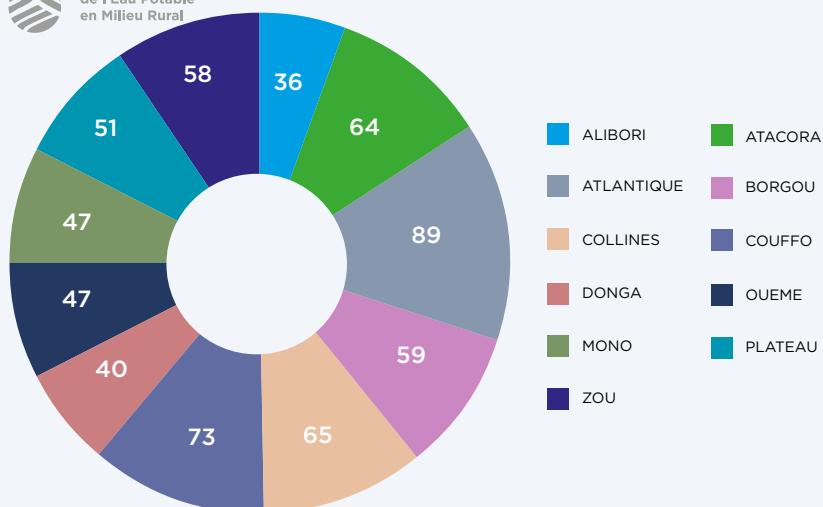


Fig 1 | Répartition par Département des AEV et SAEPMV du patrimoine hydraulique rural



de l'Eau Potable
en Milieu Rural

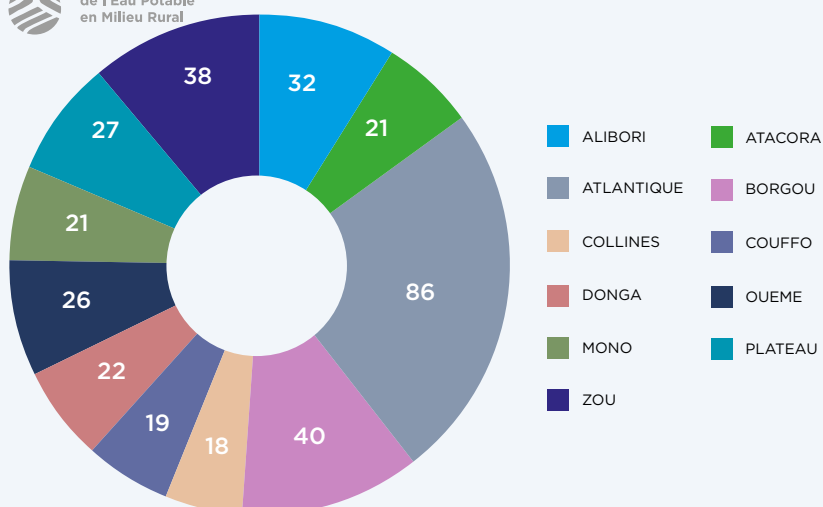


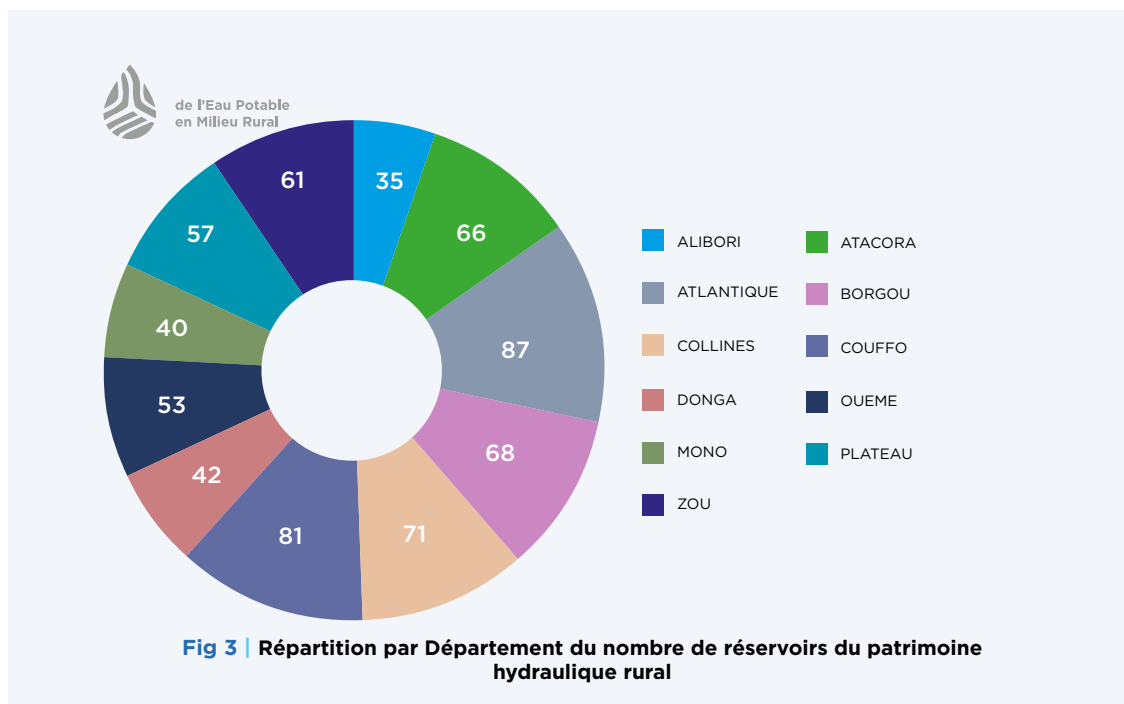
Fig 2 | Répartition par Département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural

1.2. CAPACITÉS DE STOCKAGE-RÉSERVOIRS DES AEV ET DES SAEPMV EXISTANTES

En prenant en compte le point actualisé des six cent vingt-neuf (629) système d'AEV et SAEPMV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural, on dénombre au 30 juin 2023, six cent soixante-un (661) réservoirs, répartis comme suit :

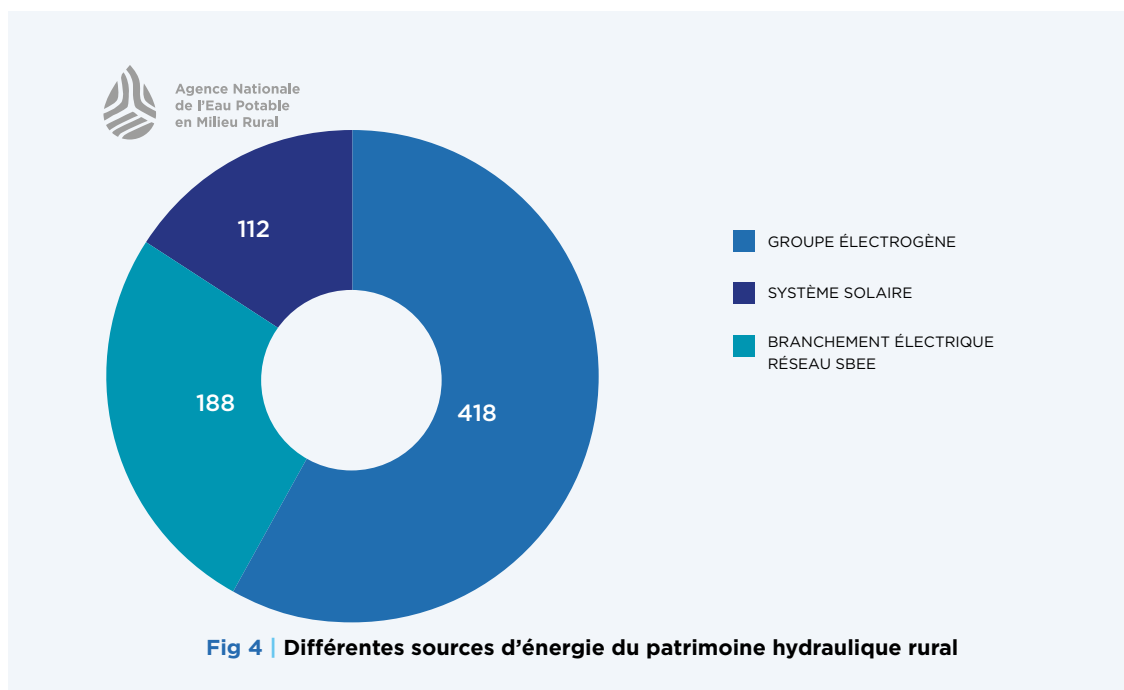
- cinq cent soixante-cinq (565) réservoirs ont leurs volumes inférieurs à 50 m³ ;
- cinquante-huit (58) réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m³ ;

- quinze (16) réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m³ ;
- vingt deux (22) réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m³



1.3. SOURCES D'ÉNERGIE DES AEV ET DES SAEPMV

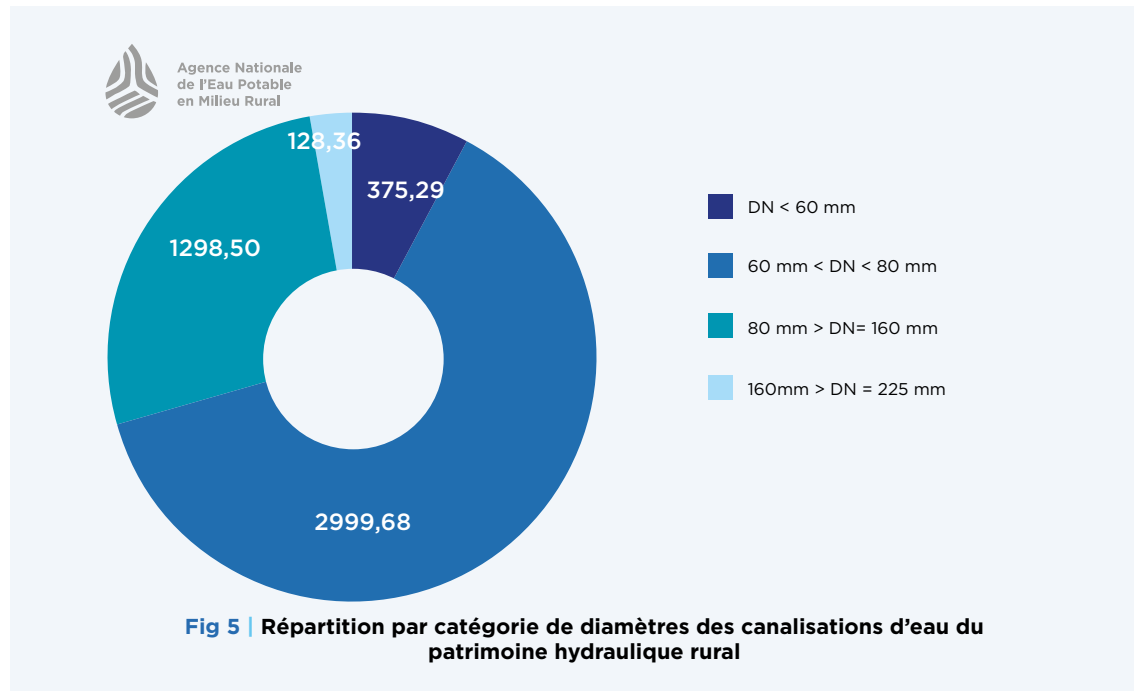
Le patrimoine hydraulique rural dispose à fin juin 2023, d'un total de sept cent dix-huit (718) stations de pompage³ alimentées par : (i) quatre cent dix huit (418) groupes électrogènes ; (ii) cent quatre-vingt-huit (188) branchements au réseau SBEE ; (iii) cent douze (112) systèmes photovoltaïques.



³ Certaines AEV disposent de plus d'une station de pompage alors que d'autres n'en disposent pas et sont raccordées sur des extensions des réseaux SONEB. Les stations de pompage recensées sont composées de forages équipés d'électropompes et des stations de chloration, qui sont alimentées en énergie soit par les groupes électrogènes (thermique), soit par branchement au réseau électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), ou par des systèmes solaires. Il faut préciser que certaines stations de pompages disposent de plus d'une source d'énergie.

1.4. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La longueur totale des réseaux de l'ensemble des six cent vingt-neuf (629) système d'AEV et SAEPMV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural à fin juin 2023, est de quatre mille huit cent deux (4 802) kilomètres linéaires, et est répartie ainsi qu'il suit :

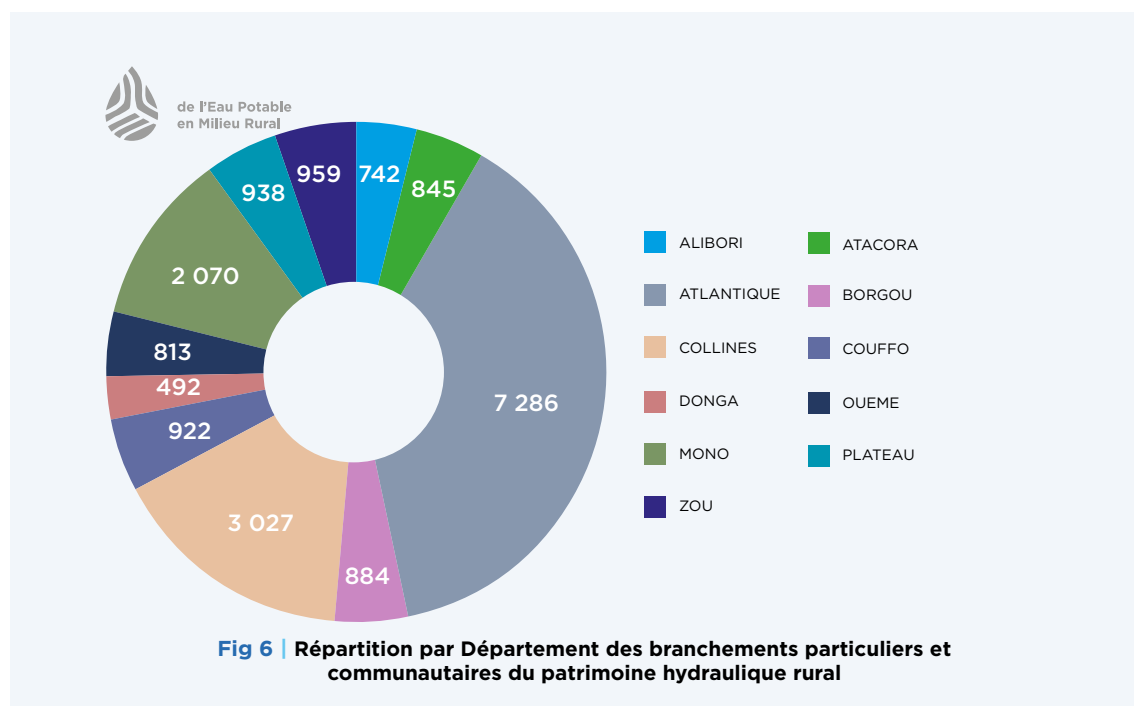


1.5. POINTS D'ACCÈS AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE

Les points d'accès améliorés en eau potable font référence à des infrastructures et des systèmes qui permettent aux communautés d'avoir accès à une eau potable de meilleure qualité, plus sûre et plus facilement accessible.

1.5.1. BRANCHEMENTS PARTICULIERS ET COMMUNAUTAIRES

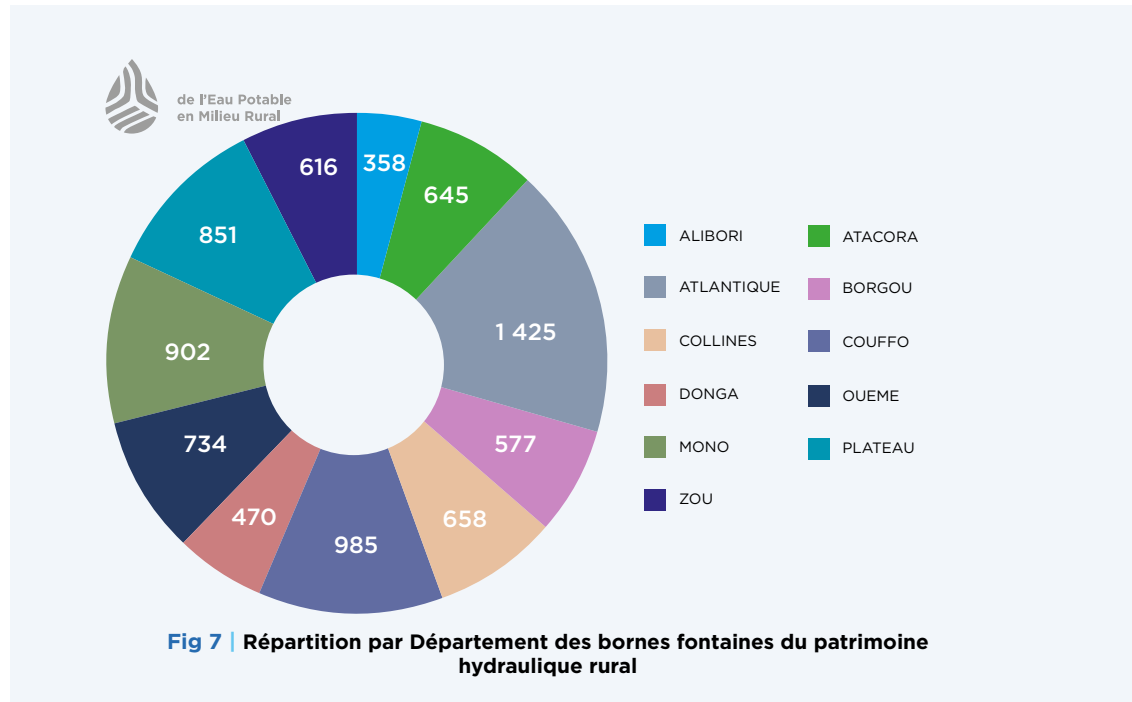
Le point des Branchements Particuliers (BP) et communautaires sur les systèmes d'AEP en milieu rural à fin juin 2023, se présente comme suit :



La hausse des BP au cours de ce semestre s'explique par la prise en compte du recensement exhaustif des branchements particuliers et communautaires sur tous les PEA fonctionnels lors de l'inventaire contradictoire pour la prise en charge du service affermé par les opérateurs.

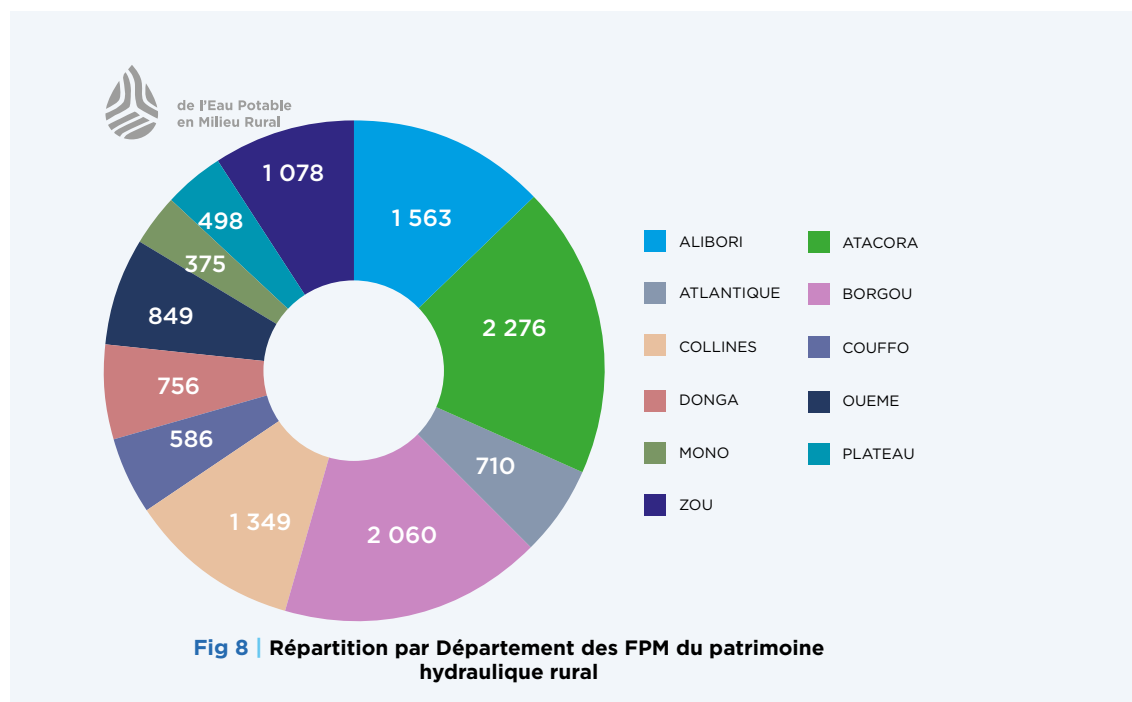
1.5.2. BORNES FONTAINES

Lors des inventaires contradictoires des PEA pour la prise en charge du service affermé aux opérateurs, il a été recensé deux cent-cinquante-six (256) bornes fontaines. Ce qui porte au 30 juin 2023 désormais à huit mille deux cent-vingt-et-un (8 221) Bornes Fontaines (BF). La répartition de ces bornes fontaines par département se présente ainsi qu'il suit :



1.5.3. FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE

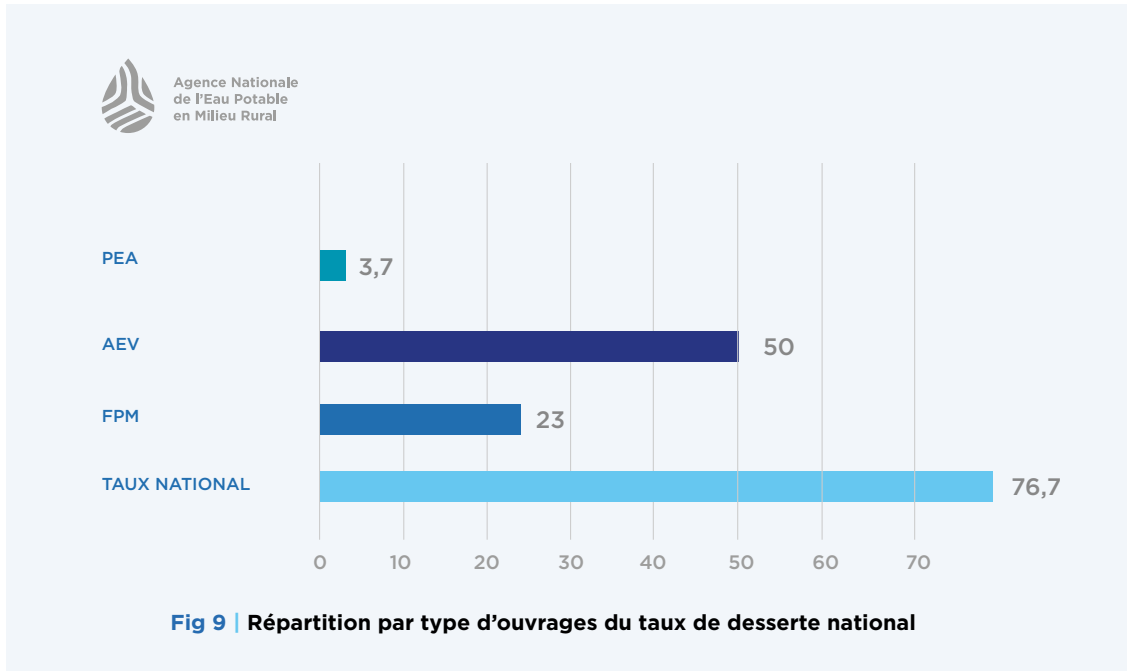
Les forages équipés de pompes manuelles constituent une solution pour fournir de l'eau potable aux communautés rurales et isolées contribuant ainsi à améliorer la santé, l'hygiène et la qualité de vie des populations locales. Ce type d'ouvrage continue encore de desservir une grande partie de la population rurale au Bénin. Le nombre des forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) par département à fin juin 2023 n'a pas varié et se présente ainsi qu'il suit.



2. Taux de desserte

Le taux de desserte en Approvisionnement en Eau Potable est un indicateur utilisé pour mesurer le pourcentage de la population qui a accès à une source d'eau potable améliorée. Cet indicateur est crucial pour évaluer l'accès à l'eau potable et permettre de mettre en place des politiques et des programmes visant à améliorer la desserte en AEP pour les communautés qui en ont le plus besoin.

Les taux de dessertes sont estimés annuellement. Ceux estimés en Décembre 2022 restent applicables. Les nouveaux taux seront calculés à fin 2023.



CONCLUSION

L'ANAEMPR continue d'investir massivement dans le développement des SAEP modernes, et d'organiser la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, en vue de la concrétisation progressive de l'accès universel aux services d'AEP.

Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :

- l'appui de l'ABE a permis la délivrance de vingt-neuf (29) CCE, pour la réalisation des travaux des SAEPmV ;
- la Prise en Charge du Service Affermé par les sociétés fermières, marquant le démarrage (1^{er} mars 2023) officiel de leurs prestations sur l'ensemble des Communes constitutives des trois périmètres de l'affermage pour une durée de dix (10) ans ;
- le transfert de trois (03) nouveaux SAEPmV dans les Communes de N'Dali et de Tchaourou et l'extension de SAEPmV de Kouarfa 2 aux opérateurs ;
- le transfert Commune par Commune de deux cent quinze (215) PEA fonctionnels en milieu rural aux nouvelles sociétés fermières ;
- la mise en exploitation de vingt-sept (27) nouveaux ouvrages (SAEPmV et AEV) transférés aux opérateurs ;
- la réalisation du diagnostic des travaux d'urgence de cinquante-six (56) AEV pour le renouvellement des groupes électrogènes, pompes immergées et travaux de génie-civil des bornes fontaines et châteaux d'eau.

Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :

- le démarrage de l'« Appui technique de la firme WATURA au Développement de Formations Professionnelles pour l'alimentation en eau potable au Bénin ».

Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP en milieu rural :

- l'achèvement d'un total de deux (02) nouveaux ouvrages d'AEP.
- la réception provisoire de quarante-neuf (49) nouveaux ouvrages d'AEP.

Au titre les indicateurs de performance du sous-secteur :

- l'actualisation des indicateurs sur le point actualisé des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural qui tient compte de tous les ouvrages réceptionnés (provisoirement) par l'ANAEMPR.

La prise en charge du service affermé au cours du semestre marque un jalon important dans la fourniture d'un service public de qualité quant à l'accès à une eau potable en milieu rural. La professionnalisation de l'affermage du service public de l'eau potable en milieu rural avec le recrutement d'opérateurs privés (fermiers régionaux) est la fin de la phase conceptuelle de la réforme initiée par le Gouvernement. Le premier défi à relever est l'opérationnalisation immédiate des opérateurs privés et la satisfaction dans les meilleurs délais des besoins sans cesse croissants des populations. A ce titre, les opérateurs s'attèleront au cours du semestre à venir au diagnostic des pannes sur les 191 AEV prioritaires identifiées par les Communes, aux commandes des équipements et matériels pour leur réparation et les mises en conformité, à la campagne de promotion et de branchement des ménages à domicile.

Outre le volet de l'exploitation des ouvrages transférés, l'ANAEMPR travaillera à suivre la réalisation des chantiers en cours notamment les 59 nouveaux SAEPmV dont la livraison est attendue au premier semestre 2024 et le démarrage des travaux de deux nouveaux SAEPmV notamment à Tangbo-Djèvié (Zè) et Tohouè (Sèmé-Podji).

Les deux volets d'activités mis en œuvre devraient permettre de renforcer le taux de desserte en milieu rural au 31 décembre 2023.



Annexes

- ▲ 1 - Liste des chantiers de SAEPmV ayant fait objet de suivi de PGES
- ▲ 2 - Liste des SAEPmV dotés de CCE entre janvier et juin 2023
- ▲ 3 - Liste des PEA achevés au cours du premier semestre de l'année 2023
- ▲ 4 - Fiches techniques des SAEP réceptionnés au cours du premier semestre de l'année 2023
- ▲ 5 - Détails des taux de desserte par commune

▲ Annexe 1 - Liste des chantiers de SAEpmV ayant fait objet de suivi de PGES

N°	Départements	Communes	Arrondissements	Noms des SAEpmV
1	ZOU	ZA KPOTA	KPAKPAME	KPAKPAME
2	COUFFO	LALO	ZALLI	ZALLI
3		TOVIKLIN	ADJIDO	ADJIDO
4	MONO	BOPA	LOBOGO	LOBOGO
5	COLLINES	DASSA ZOUNME	PAOUIGNAN	PAOUIGNAN
6		SAVE	OFFE	OFFE

▲ Annexe 2 - Liste des SAEPmV dotés de CCE entre janvier et juin 2023

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOMS DU SAEP
1	ALIBORI	SEGBANA	SOKOTINDJI	SOKOTINDJI
2			LOUGOU 1	LOUGOU 1
3		GOGOUNOU	WARA	WARA
4		MALANVILLE	MADECALI	MADECALI
5	ATACORA	COBLY	DATORI	DATORI
6		KOUANDE	CHABICOUMA	CHABICOUMA
7	ATLANTIQUE	OUIDAH	PAHOU	PAHOU
8			AVLEKETE	AVLEKETE
9		TORI BOSSITO	TORI CADA	TORI CADA
10		ALLADA	ATTOGON HINVI AYOU	ATTOGON HINVI AYOU
11		ZE	DJIGBE SEDJE DENOU	DJIGBE SEDJE DENOU
12	BORGOU	BEMBEREKE	BOUANRI	BOUANRI
13		PERERE	KPEBIE	KPEBIE
14	COLLINES	DASSA ZOUME	KERE	KERE
15			DASSA 2	DASSA 2
16			PAOUIGNAN	PAOUIGNAN
17		APLAHOUE	KISSAMEY	KISSAMEY
18	COUFFO	LALO	LALO	LALO
19			GNIZOUNME	GNIZOUNME
20		KLOUEKANME	LANTA	LANTA
21	DONGA	BASSILA	ALEDJO 2	ALEDJO 2
22	OUEME	ADJARRA	MEDEDJONOU	MEDEDJONOU
23			MALANHOUI	MALANHOUI
24			AGLOGBE	AGLOGBE
25		ADJOHOUN	AZOWLISSE	AZOWLISSE
26		DANGBO	HOZIN	HOZIN
27		AVRANKOU	GBOZOUNME	GBOZOUNME
28	PLATEAU	IFANGNI	LAGBE	LAGBE
29	ZOU	OUIHI	TOHOUE	TOHOUE

▲ Annexe 3 - Liste des PEA achevés au cours du premier semestre de l'année 2023

N°	DEPARTEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	NOMS DU SAEP	
1	MONO	HOUEYOGBE	DAHE	TOHOUIN	TOHOUIN
2			DOUTOU	DOUTOU AKLO	DOUTOU QUARTIER
3		BOPA	GBAKPODJI		EPP HONTOKPOME
4	COUFFO	LALO	ZALLI	AZANGBE	AZANGBE
5		APLAHOUÉ	ATOMEY	DOUSSO	DOUSSO
6			ATOMEY	AGODOGOUI	AGODOGOUI
7			DEKPO	AKEME	AKEME
8			LONKY	AGBANATE	AGBANATE
9	COLLINES	OUESSE	GBANLIN	WOKPA	EPP WOKPA
10			DJEGBE	ADJAHA	ADJAHA
11		BANTE	LOUGBA	GOTCHA	GOTCHA
12			ATOKOLIBE	ODJOGBILE	ODJOGBILE
13		SAVALOU	LEMA	KITIKPLI	KITIKPLI
14			TCHETTI	OTTELE	OTTELE
15	ZOU	DJIDJA	DJIDJA	YAUGON	YAUGON/A
16			ZOUNKON	AYOGBE	AYOGBE
17			DAN	DANON-KPOTA	DANON-KPOTA
18			DJIDJA	ADJALALATA	ADJALALATA
19			AGONDJI	GOUTCHON	GOUTCHON
20		ZAKPOTA	ASSANLIN	ADJOKAN	ADJOKAN/A, B ET C
21			HOUNGOME	AKETEKPA	AKETEKPA A ET B
22			ZAKPOTA	ZA-AGBOGBOME	ZA-AGBOGBOME/A+B
23			KETOU	ODOMETA	IGBODO
24	ODOMETA	IGBO - EDE		EPP IGBO - EDE	
25	PLATEAU	ODOMETA		ATANKA	EPP ATANKA
26		KPANKOUN		AYEKOU	EPP AYEKOU
27		KPANKOUN		OROUGBE	ITCHOHOU
28		IDIGNI		ILLARA	EPP IGBO-OGOUDO

29		KETOU	IDIGNI	CHABOTO	EPP CHABOTO
30			IDIGNI	IDIGNI	EPP IWOYE BENINOIS
31		ADJA-OUERE	IKPINLE	IGBO-ORO	IGBO-ORO
32			MASSE	EGBE- AGBO	EGBE- AGBO
33		SAKETE	YOKO	SAHORO NAGOT	SAHORO NAGOT*
34			YOKO	SAHORO	SAHORO*
35			ITA-DJEBOU	IGBOLA	IGBOLA
36			ITA-DJEBOU	ITA-AKPITI	SOUROU-LERE
37			ITA-DJEBOU	ATTAN-ONIBEDJI	ATTAN-ONIBEDJI
38			ITA-DJEBOU	KADJOLA	KADJOLA
39			TAKON	GBAGLA NOUNAGNON	EPP GBAGLA NOUNAGNON
40			TAKON	DRA	DRA
41			SAKETE 2	GBOZOUNMON	GBOZOUNMON
42			SAKETE 2	DEGUE ISALE-EKO	DEGUE ISALE-EKO
43			SAKETE 4	WAÏ	WAÏ
44			SAKETE 5	ZIMON	EPP ZIMON
45	OUEME	BONOU	AFFAME	AFFAME	AGBOSSO-WOVIME/A, B ET C
46			HOUNVIGUE	HOUNVIGUE	HOUNVIGUE
47			HOUNVIGUE		EPP ALIGODO

Annexe 4 - Fiches techniques des SAEP réceptionnés **au cours du premier semestre de l'année 2023**

FICHE TECHNIQUE : SAEPmV de HOUEGAMEY																		
Projet et Composante		Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans 24 localités (PASAEP 24)																
Financement	Source de financement								Budget National de l'Etat									
	Montant TTC des travaux (FCFA)																	
Départements	COUFFO																	
Communes	DJAKOTOMEY																	
Arrondissement	HOUEGAMEY																	
Villages desservis	11 : DANMAKANHOUE, DJONOUHOUE, EDJIHOUE, GAME FODE, GAME HOUEGBO, HOUEGAMEY, KANVIHOUE, WANOU, HOUNGBA, KPELADJAME, TEDEHOUE																	
Populations	Horizons				2030				2040									
	Population Totale				27 934				39 480									
Station de pompage	Nombre de nouveaux forages réalisés				01													
	Nombre de forages existants réhabilités				00													
	Données des forages raccordés				N°1													
					Qmax				44,75 m³/h									
					Qexp				42,00 m³/h									
					Dint/Dext				179/200 mm									
					Profond				40,17 m									
					ND													
					Tête de forage				80 mm									
	Electropompe				Q= 42 m³/h; HMT= 133 m; 22KW (SP46-15)													
	Groupe électrogène				60 KVA													
	Branchement SBEE				Transfo				160 KVA + Compteur 100 A									
					Ext HTA				1270 ml									
					Ext MT				00 ml									
					Ext BT				50 ml									
	Locaux techniques et sécurisation				Local technique : 01 unité													
					Local de l'unité de chloration : 01 unité													
Local administratif : 01 unité																		
Clôture grillagée				90 ml														
Unités de traitement d'eau	2 Pompes doseuses de 0-15 litres/h, 1 bac en PEHD de 200 litres et accessoires ; 01 agitateur mélangeur électrique																	
Equipements de régulation du réseau	42 Vannes, 10 Vidanges, 8 Ventouses																	
Tuyau PeHD	Total linéaire Km	Ø 63	Ø 75	Ø 90	Ø 110	Ø 125	Ø 140	Ø 160	Ø 180	Ø 200	Ø 225	Ø 280	Ø 315	Ø 355	Ø 400			
	Refoul	8,7	0	0	0	0	0	0	0	0	8,77	0	0	0	0			
	Distib	27.9	10,23	2,65	7,10	5,98	0	0	1,94	0	0	0	0	0	0	0		
Ouvrage de stockage ou de transit	Châteaux d'eau								Réservoir				V = 300 m3; Hsc = 15 m					
									Tuyauterie Arrivé				Fonte Ductile DN 150 mm					
									Mode de distribution				Refoulement -Distributif					
									Vanne hydro altimétrique				RAS					
									Clôture grillagée				97 ml					
Nombre de BF	38																	

FICHE TECHNIQUE : SAEpmV de KPOTA

Projet et Composante	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans 24 localités (PASAEP 24)															
Financement	Source de financement								Budget National de l'Etat							
	Montant TTC des travaux (FCFA)															
Départements	ZOU															
Communes	AGBANGNIZOUN															
Arrondissement	HOUEGAMEY															
Villages desservis	05 : HAGLADOU, AKODEBAKOU, KPOTA CENTRE, ZOUME, AHOUAKANME															
Populations	Horizons				2030				2040							
	Population Totale				8 529				12 055							
Station de pompage	Nombre de nouveaux forages réalisés				01											
	Nombre de forages existants réhabilités				00											
	Données des forages raccordés				N°1											
					Qmax 44,75 m³/h											
					Qexp 11,96 m³/h											
					Dint/Dext 179/200 mm											
					Profond 65,00 m											
					ND											
	Tête de forage				80 mm											
	Electropompe				Q= 13 m³/h; HMT= 108 m; 5,5 KW (SP11-27)											
	Groupe électrogène				NA											
	Branchement SBEE				Transfo				100 KVA + Compteur 60 A							
					Ext HTA				0 ml							
					Ext MT				00 ml							
					Ext BT				200 ml							
	Locaux techniques et sécurisation				Local technique : 01 unité											
					Local de l'unité de chloration : 01 unité											
Local administratif : 01 unité																
Clôture grillagée				90 ml												
Unités de traitement d'eau	2 Pompes doseuses de 0-15 litres/h, 1 bacs en PEHD de 200 litres et accessoires ; 01 agitateur mélangeur électrique															
Equipements de régulation du réseau	30 Vannes, 5 Vidanges, 5 Ventouses															
Tuyau PeHD	Total linéaire Km	Ø 63	Ø 75	Ø 90	Ø 110	Ø 125	Ø 140	Ø 160	Ø 180	Ø 200	Ø 225	Ø 280	Ø 315	Ø 355	Ø 400	
	Refo	2,69	0	0	0	0	0	2,69	0	0	0	0	0	0	0	
	Distib	7,12	4,22	1,84	1,06	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ouvrage de stockage ou de transit	Châteaux d'eau								Réservoir				V = 150 m3; Hsc = 15 m			
									Tuyauterie Arrivé				Fonte Ductile DN 150 mm			
									Mode de distribution				Refolement -Distributif			
									Vanne hydro altimétrique				RAS			
									Clôture grillagée				97 ml			
Nombre de BF	21															

Annexe 5 - Détails des taux de desserte par Commune

